



Modalité de prise en charges des personnes en situation de handicap

Permis B sur véhicule aménager pour les personne à mobilité réduite

Il est possible pour une personne handicapée de passer un permis de conduire grâce à certains aménagements des épreuves de l'examen et des véhicules utilisés.

Notre auto-école n'est pas spécialisée pour la prise en charge du handicap.

Néanmoins, nous vous proposerons une assistance afin de rechercher une structure adéquate qui vous accueillera et vous accompagnera dans votre démarche d'obtention du permis de conduire de la catégorie B.

N'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :

Référant handicap : Sefiane Sami
A l'accueil de votre agence
Par téléphone au 01 55 59 82 64
Par mail à adresser à antony11@pointconduite.com
Sur notre site internet, www.pointconduite.com

Bon à savoir : Le site de la **CEREMH** recense des auto-écoles spécialisées par département.